PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 FÉVRIER 2021 À 19H30
SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC
TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE (Application Zoom)
En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du
Ministre de la Santé et des Services Sociaux
en date du 2 octobre 2020

À laquelle sont présents à cette visioconférence :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau (par lien téléphonique)
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
M. Mélanie Valois (par lien téléphonique)
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.
La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur le site internet de la Municipalité dans les meilleurs délais, conformément à la loi.

27-02-2021 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 2 février 2021, sans la présence du public et par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence s11anitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

> *« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;*

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et par visioconférence et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

28-02-2021 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

29-02-2021 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que rédigé.

Adoptée

30-02-2021 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	29 808.85$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 428.52$
VOIRIE MUNICIPALE	16 091.93$
HYGIÈNE DU MILIEU	17 389.13$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	827.58$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$
LOISIRS ET CULTURE	15 587.50$
FRAIS DE FINANCEMENT	3 168.16$
IMMOBILISATIONS	0.00$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021:	87 301.67$

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que les comptes du mois de février 2021 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

31-02-2021 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public, présent par visioconférence, fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de janvier 2021 et de ceux à venir en février 2021.

Poste de pompage de la Rivière
La pompe en réparation a été réinstallée.

Hydro Québec-vérification installation poste de pompage:
Vérification du 600 volts complété, et vérification nécessaire par un électricien des installations municipales.

Bâtisse garderie- Rénovation plancher au 37, rue de l'Église
Le loyer a été rénovée au niveau des planchers du salon salle à manger. Les moulures seront à installer par un entrepreneur.
Présence de glace notée au niveau des gouttières ; un fil chauffant sera installé et la neige et glace enlevée quand la température va le permettre.

Ramassage de neige
Opération de transport de neige le 20 janvier 2021.

Demande de compensation par entreprise de transport
Le directeur des travaux publics présente aux élus une demande reçu verbalement de la part d'un entrepreneur qui assure le transport de la neige lors des opérations de transport de la neige. La demande est à l'effet d'obtenir une compensation de la Municipalité pour l'installation des panneaux de protection nécessaires à installer sur la benne, du côté de la circulation des véhicules. Le conseil estime que c'est un équipement que l'entrepreneur doit fournir à ses frais pour assurer le transport de la neige de façon sécuritaire.

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour la fin du mois de décembre et janvier 2021
Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées depuis la fin décembre et le mois de janvier 2021, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. La séance est tenue sans la présence du public et par visioconférence et aucune question n'a été envoyée par écrit suite à l'avis publié à cet effet.

32-02-2021 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 136 700$ qui sera réalisé le 8 février 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Roxton Falls souhaite emprunter par billets pour un montant total de 136 700 $ qui sera réalisé le 8 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
06-2004	86 100 $
07-2004	50 600 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 07-2004, la Municipalité du village de Roxton Falls souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence, ce qui suit **:**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 février 2021;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 février et le 8 août de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	21 400 $	
2023.	21 700 $	
2024.	22 000 $	
2025.	22 500 $	
2026.	22 800 $	(à payer en 2026)
2026.	26 300 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 07-2004 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

33-02-2021 <u>Soumissions pour l'émission de billets : autorisation afin d'emprunter par billet auprès de l'insitution financière prêteuse et autorisation de signature</u>

Date d'ouverture :	2 février 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 février 2021
Montant :	136 700 $		

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Roxton Falls a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 février 2021, au montant de 136 700 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON			
	21 400 $	1,59000 %	2022
	21 700 $	1,59000 %	2023
	22 000 $	1,59000 %	2024
	22 500 $	1,59000 %	2025
	49 100 $	1,59000 %	2026
	Prix : 100,00000	Coût réel : 1,59000 %	
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.			
	21 400 $	0,70000 %	2022
	21 700 $	0,80000 %	2023
	22 000 $	0,95000 %	2024
	22 500 $	1,15000 %	2025
	49 100 $	1,30000 %	2026
	Prix : 98,34700	Coût réel : 1,64847 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence, ce qui suit **:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Roxton Falls accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON pour son emprunt par billets en date du 8 février 2021 au montant de 136 700 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 06-2004 et 07-2004. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

TECQ : approbation du plan d'intervention par la MAMH de la programmation de travaux #2

La directrice générale informe les élus que le plan d'intervention devant servir pour prioriser les travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ, ainsi que la programmation de travaux #2, ont été approuvés par le Ministère des affaires municipales.

Gestion des branches : fermeture du dépôt de branches d'Acton Vale

Suivant l'information selon laquelle la Ville d'Acton Vale fermera son site de dépôt de branches aux non-résidents, le conseil souhaite analyser ses options visant à offrir le service à ses citoyens. On demande à l'inspecteur en bâtiment de faire des vérifications au niveau d'entrepreneurs locaux qui pourraient offrir le service de déchiquetage des branches, si toutefois la Municipalité décidait de mettre en place un service de dépôt de branches. À suivre.

34-02-2021 Offre d'achat pour le lot #5 507 085 déposée par Monsieur Martin Daigneault

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Daigneault dépose, en date du 19 janvier 2021, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 085, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;
CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 17 761.64$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;
CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 19 janvier 2021 par Monsieur Martin Daigneault, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Monsieur Martin Daigneault, pour le lot #5 507 085, au prix de 17 761.64$ plus les taxes applicables.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

35-02-2021 Offre d'achat pour le lot #5 507 080 déposée par Monsieur Jean-Philippe Denis et Madame Valérie Goudreau Roy

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Monsieur Jean-Philippe Denis et Madame Valérie Goudreau Roy déposent, en date du 1er février 2021, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 080, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 19 348.24$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 1er février 2021 par Monsieur Jean-Philippe Denis et Madame Valérie Goudreau Roy, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Monsieur Jean-Philippe Denis et Madame Valérie Goudreau Roy, pour le lot #5 507 080, au prix de 19 348.24$ plus les taxes applicables.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

36-02-2021 RÈGLEMENT #01-2021, Relatif au stationnement, abrogeant les règlements #219-99, #233-2000 et #06-2006 : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Marie-Eve Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #01-2021, relatif au stationnement et abrogeant les règlements #219-99, #233-2000 et #06-2006, visant à établir les endroits sur le territoire de la municipalité où le stationnement est particulièrement interdit.

Adoptée

Projet de construction sur le lot #3 843 081-A : suivi
En attente du suivi de l'ingénieur pour préparation du plan visant obtention de la permission de voirie : maintien du mandat, dossier à suivre.

37-02-2021 Plans et devis aux plans pour réfection de conduites d'égout en tranchée : Offre de services déposées par Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Les Services EXP Inc., portant le numéro 909-OFFRSERV-QC, déposée au montant de 5 700$ plus taxes, concernant le mandant visant la production des plans et devis aux plans et estimation, pour la réalisation des travaux de réfection de conduites d'égout en tranchée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter l'offre de service déposée par Les Services EXP Inc., portant le numéro 909-OFFRSERV-QC, déposée au montant de 5 700$ plus taxes, concernant le mandant visant la production des plans et devis aux plans et estimation, pour la réalisation des travaux de réfection de conduites d'égout en tranchée.

Adoptée

38-02-2021 Salon de beauté Marie-Pier : demande de délais supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE le 1er juillet 2020, le conseil a accordé à Mme Marie-Pier Beauchemin Beauregard une tolérance d'un usage dérogatoire de salon de beauté, soit jusqu'au 31 mars 2021, afin que les activités reliées cet usage dérogatoire au 137, rue Ste-Thérèse cessent;

CONSIDÉRANT QUE Mme Beauchemin Beauregard s'adresse au conseil en date du 21 janvier 2021, afin que lui soit accordé des délais supplémentaires à ceux prévus (1 an ou 2 ans de plus), compte tenu de la situation exceptionnelle de crise sanitaire, le temps de pouvoir se relocaliser dans un endroit où l'usage serait conforme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Beauchemin Beauregard souhaiterait pouvoir se relocaliser à Roxton Falls et possiblement acquérir une propriété pour y tenir son salon de beauté, mais que dans les circonstances actuelles, tous les efforts qu'elles a déployés ne lui ont pas permis de le faire dans les délais autorisés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible à sa demande, précisément à cause des circonstances de la pandémie qui sont extrêmement difficiles pour ce type de commerce qui a été fermé complètement à plusieurs reprises et pour des périodes de plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'un dernier délai peut être accordé en raison des circonstances particulières actuelles mais ne souhaite pas avoir à reconsidérer de nouveaux délais en 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence, d'accorder à Mme Marie-Pier Beauchemin Beauregard un dernier délai, afin que les activités dérogatoires exercés en rapport avec un usage de salon de beauté au 137, rue Ste-Thérèse cessent, soit au plus tard le 31 mars 2022. Après cette date, toutes les activités reliées à un usage de salon de beauté devront être arrêtées.

Adoptée

39-02-2021 Demande de M. Patrick Dupuis, concernant le 59, rue du Marché : tolérance de stationnement d'un véhicule lourd jusqu'au printemps 2021

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Dupuis adresse une demande au conseil dans un courriel envoyé à la Municipalité le 29 janvier 2021, afin que la Municipalité tolère sa situation dérogatoire de stationnement d'un véhicule lourds et ce, jusqu'au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a répondu à plus d'une demande adressée par M.Dupuis et ne souhaite pas accorder de tolérance à cette situation dérogatoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de ne pas accepter de donner suite à la demande de tolérance présentée par M. Patrick Dupuis et d'exiger que la réglementation soit respectée telle qu'expliquée à de nombreuses reprises à M. Dupuis.

Adoptée

Rue St-Louis : analyse visant aménagement des portions de rue projetées
Suivant une demande de prolongement du réseau d'égout pour une construction sur une portion de la rue St-Louis qui n'est pas encore ouverte, on demande à ce que l'autre propriétaire de terrains vacants de la rue St-Louis projeté soit contacté afin de connaitre ses intentions de développement ou non des terrains qui lui appartient (portion de la rue St-Louis projetée entre la rue Notre-Dame et Duval).

40-02-2021 Développement domiciliaire de la rue Notre-Dame : étapes et procédures à suivre

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite aller de l'avant avec un projet de développement domiciliaire sur le lot #3 843 061, appartenant à la Municipalité et qu'il est de l'intérêt de la Municipalité, afin de maximiser son investissement, de valider l'opportunité d'acquérir une bande de terrain appartenant à l'Église de Dieu en Christ Mennonite du Québec (lot #3 843 066), soit une bande approximative de 40 mètres de large ayant façade sur la rue Notre-Dame, ce qui permettrait d'aménager des terrains des 2 côtés de la rue projetée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseiller présents par visioconférence de mandater le maire à entrer en contact avec les propriétaires du lot #3 843 066, afin de confirmer leur intérêt ou non à céder une bande de terrain d'une largeur approximative de 40 mètres de large, sur environ 190 mètres de profondeur, dans le but de pouvoir aménager des terrains de chaque côté d'une rue projetée ayant accès par la rue Notre-Dame.
Que la directrice générale soit également mandatée à aller chercher une offre de services visant à entreprendre le processus d'inventaire floristique et faunique et/ou autre analyse biologique préalable à la mise en marche du projet de développement domiciliaire.

Adoptée

****Madame Marie-Eve Massé indique qu'elle se retire des délibérations pour la présentation de ce point, étant donné qu'elle est coordonnatrice pour Les Loisirs de Roxton Falls Inc., pour plus de transparence.*

41-02-2021 Projet de restructuration des Loisirs de Roxton Falls inc., de la Régie intermunicipale de Roxton et de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls : accord de principe sur le regroupement des entités

CONSIDÉRANT QUE les Municipalité du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton sont desservies, au niveau des services de loisirs et de culture, par trois entités administratives différentes, soit : Les Loisirs de Roxton Falls Inc., pour la gestion des services de loisirs et festivités en général offerts à la population, la Régie intermunicipale de Roxton, qui est responsable de l'administration du centre communautaire et la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, qui s'occupe de l'administration et de la gestion de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités souhaiteraient regrouper ces 3 entités afin de n'en former qu'une seule, qui serait responsable de la gestion et de l'administration des services offerts en matière de loisirs et de culture à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Roxton, est une entité où siègent 3 élus du Village de Roxton Falls et 3 élus du Canton de Roxton, ce qui faciliterait grandement la gestion de ces services et les contrôles budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE différentes modifications pourraient être apportées au décret constituant cette Régie, notamment pour modifier son nom et ses objets, afin d'y inclure l'organisation de services de loisirs, les levées de fonds, les services culturels et de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'une préoccupation a été accordée au niveau de l'administration globale de la nouvelle Régie, afin qu'il puisse y avoir un partage de connaissances des services offerts ainsi que la mise en place d'un système de vérification des opérations de comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité du Canton de Roxton est disposée à prendre en charge la supervision de la nouvelle ressource à être embauchée et lui offrir un espace de travail, et prendre également en charge une partie de la comptabilité de cette nouvelle Régie, en partie sur le principe de ce qui est présentement fait par la Municipalité du Village de Roxton Falls pour la RIPI de Roxton Falls;
CONSIDÉRANT QUE le salaire de la personne qui assumera le rôle de coordonnateur des loisirs, de même que la contribution à verser pour le support administratif accordé par le Canton de Roxton dans cette nouvelle organisation, restent à déterminer;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de recommandations a été préparé pour donner suite à ce projet, ainsi qu'un estimé des coûts de transition qu'implique une telle réorganisation et que ce rapport fait partie intégrante de la présente de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette réorganisation, assumé à 50% par la Municipalité du Village de Roxton Falls et 50% par la Municipalité du Canton de Roxton, impliquerait une somme non récurrente et estimée à ce jour approximativement à 10 000$ par municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter le dépôt du rapport sur la réorganisation des loisirs de Roxton Falls, du centre communautaire et de la bibliothèque, tel que rédigé et déposé.
Qu'une somme de 10 000$ soit dédiée à cette réorganisation, financée à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée

****Madame Marie-Eve Massé revient dans les délibérations à la suite de la présentation de ce point de l'ordre du jour.*

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31-12-2020
Une copie de l'état des revenus et dépenses de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls est remise à tous les élus.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)

Aucune présence n'est enregistrée dans l'assistance puisque la séance est tenue sans la présence du public.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 2 février 2021

42-02-2021 <u>Levée de l’assemblée</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l’assemblée à 20h51.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière